

Compte rendu du Conseil Municipal du 16 novembre 2021

Présents / Hor zirenak : Mmes DARGUY, DUHALDE, ECHEVERTZ, OXARANGO, PEREZ, SABALOU et MM BISCAY, GASTAMBIDE, HERNANDEZ, MONGABURE, OTEIZA, PARACHOU, BARNECHE et BARBIER

Absent excusé / Ezin etorria jakinarazia zutenak : Sabine ETCHEVERRY

Secrétaire de séance : OXARANGO Maité

1. Décision modificative n°2 au budget principal

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
2315 – Acquisition matériel – Opération 141	1000
2315 – Aménagement locaux commerciaux – Opération 173	-1000
2313 – Travaux école publique – Opération 171	2000
2313 – Extension cantine scolaire – Opération 175	-2000
TOTAL	0

Décision favorable

Décision modificative n°1 au budget Domaine funéraire

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
2138 – Autres constructions (caveaux)	4534
TOTAL	4534
RECETTES	
021 – Virement de la section de fonctionnement	4534
TOTAL	4534
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
023 – Virement à la section d'investissement	4534
611 – Sous-traitance générale	-4074
TOTAL	460
RECETTES	
706 – Prestations de services	460
TOTAL	460

Décision favorable

2. Gestion des travaux supplémentaires

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur la liste des emplois sur lesquels des travaux supplémentaires peuvent être effectués et sur les modalités d'indemnisations des heures complémentaires

1 – Les bénéficiaires potentiels

Seraient concernés :

- les fonctionnaires stagiaires et titulaires
- les agents contractuels de droit public sur les mêmes bases que celles prévues pour les fonctionnaires assurant des missions de même nature et même niveau hiérarchique.

2 – Les emplois concernés

Les travaux supplémentaires pourraient être autorisés sur les emplois suivants :

- Secrétaire de mairie (cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et des rédacteurs territoriaux)
- Adjoint technique, agent d'entretien polyvalent voirie, bâtiments, cimetière (cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux)
- ATSEM (Adjoint d'animation)
- sur les emplois occupés par des agents contractuels de droit public assurant des missions relevant de ces emplois

Les heures complémentaires :

Les heures complémentaires ne feront pas l'objet d'une majoration.

Les heures réalisées au-delà de la durée du cycle de travail applicable à un agent à temps complet seront majorées selon les taux en vigueur.

Les heures supplémentaires :

Le nombre d'heures supplémentaires est limité à 25 heures par mois et leur rémunération s'effectuera conformément aux dispositions du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Ces heures ne font pas l'objet obligatoirement d'un paiement mais peuvent être récupérées sur décision de l'autorité territoriale et en fonction des besoins du service. Ces modalités de compensation ne sont pas cumulables.

Après avis favorable du comité technique, proposition de mettre en place la gestion des travaux supplémentaires pour tous les agents de la commune.

Décision favorable

3. Modification du temps de travail d'un emploi

Nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent des services techniques permanent à temps non complet (13 heures hebdomadaires) afin de mettre en place une nouvelle organisation de la cantine au sein du SIVU BIGABAT.

Après avis favorable du comité technique, proposition de porter, à compter du 1er décembre 2021, de 13 heures à 17 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'agent des services techniques

Décision favorable

4. Rénovation de la Mairie- Lot Ascenseur

Suite à la réception de la proposition du contrat de maintenance pour le lot Ascenseur, proposition d'attribuer le lot à l'entreprise MYD'L pour un montant de 21 400€.

Décision favorable

5.a Création budget annexe lotissement parcelle B 1426

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de viabilisation de 4 lots situé sur la parcelle B 1426... Il précise que ce projet doit faire l'objet d'un budget annexe qui sera tenu en hors taxe, l'opération étant assujettie à la TVA. Cette réalisation devrait commencer au cours de l'année 2022 si toutes les autorisations sont obtenues

Il invite le conseil a décider de la création du budget annexe et à lui donner le nom du lieu dit « Harrietakoborda »

Décision favorable

5.b Création budget annexe lotissement parcelle B 1429

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de viabilisation de 4 lots sur la parcelle B 1429... Il précise que ce projet doit faire l'objet d'un budget annexe qui sera tenu en hors taxe, l'opération étant assujettie à la TVA. Cette réalisation devrait commencer au cours de l'année 2022 si toutes les autorisations sont obtenues

Il invite le conseil a décider de la création du budget annexe et à lui donner le nom du lieu dit « Landaluxia »

Décision favorable

Questions diverses :

Choix du maître d'œuvre concernant la réhabilitation de Beltzagitea :

3 cabinets ont été reçus, Alaman/Mac Donald/Barbier, Cabinet Hemen Errandonea/Etchegaray et Cabinet Maindi Murua : les personnes présentes lors de l'audition et la commission extramunicipale ont une préférence pour les seconds et vous proposent de continuer le projet avec eux (conception du projet, délai de réalisation et honoraires)

Accord du conseil municipal

Fin enquête publique chemin rural dit de Xokoa.....une opposition d'un villageois à la transaction. Le commissaire enquêteur va donner son avis qui devra être délibéré au prochain conseil municipal (après deux mois de délais)

Baux de fermage DARRAIDOU, 1 seule candidature : Julien Darraidou sera titulaire des baux de fermage

Préemption terrain Arotcarena B1412...suite à la réception de la Déclaration d'intention d'aliéner qui est arrivée en mairie le 26 octobre, l'Epfl a été saisi pour mener les démarches à bien. Son conseil d'administration a donné un avis favorable à l'opération. Le service foncier de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a été également saisi pour qu'il délègue le droit de préemption urbain à l'EPFL.

4 Décembre à 20h.....pièce de théâtre Axut à la maison pour tous organisée par la cavalcade.

Téléthon du 3 et 4 décembre : danse le vendredi soir et vélo vers Orègue en groupe en fin de matinée du samedi.

La séance a été levée à 22h....

Le maire Arño Gastambide